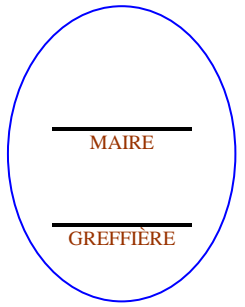




**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 7^e jour du mois de **MARS** de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 13 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-03-7692

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2016-03-7693

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et des séances extraordinaires du 8 février 2016, 29 février 2016 et 1^{er} mars 2016 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

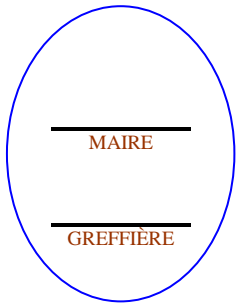
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de février 2016 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nancy Descôteaux :	44.18 \$
Christopher Goodsell :	196.34 \$
Michael Houle :	33 842.51 \$

4.02

Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 29 février de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

Le rapport présenté indique également les revenus perçus au cours de cette période et ceux prévus au budget, ainsi que les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues au budget.

4.03

2016-03-7694

Rapport de la greffière: formation prévue par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (4.03)

La greffière dépose son rapport portant sur la déclaration du conseiller Nicholas Ouellet concernant la formation requise par l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Copie de ce rapport demeure classée au dossier de cet élu.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET

Marcelle Goudreau, présidente Cercle des fermières de Stanstead

Don au Cercle des fermières de Stanstead

Le maire interrompt la séance du conseil et il demande aux membres du conseil de se réunir dans son bureau pour discuter de la demande du Cercle des fermières de Stanstead; il est 19 h 10. La séance reprend à 19 h 18.

Le maire interrompt la séance du conseil et il demande aux membres du conseil de se réunir dans son bureau pour discuter de la demande du Cercle des fermières de Stanstead; il est 19 h 27. La séance reprend à 19 h 33 et le conseil décide d'ajouter le point 14.01 à l'ordre de jour et de le traiter avant de poursuivre l'assemblée.

14.01

2016-03-7695

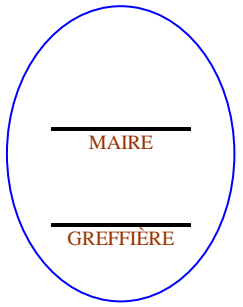
Amendement à la résolution 2016-02-7668 concernant l'octroi d'un don au Cercle des fermières (14.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 2016-02-7668, a octroyé un don de 200 \$ au Cercle des fermières de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de bonifier le montant du don afin de permettre la survie de cet organisme;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil amende sa résolution 2016-02-7668 de façon à ce que le don octroyé au Cercle des fermières de Stanstead passe exceptionnellement de 200 \$ à **1 000 \$** pour l'année 2016. Cette contribution particulière de la Ville vise à permettre à cet organisme d'avoir du temps afin de prendre des mesures pour améliorer sa santé financière à long terme, telles l'organisation d'une levée de fonds. Le montant de cette dépense est approprié au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à nouveau à la disposition de son assistance pour terminer la première période de questions.

NOM	SUJET
M. Durocher	Rapport des organismes bénéficiaires de dons
M. Lachance	Ramassage des matières organiques Pancartes électorales

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2016-03-7696

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en février 2016 :	51 593.03 \$
Comptes à payer en mars 2016 :	59 458.90 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2016 et précédentes, mise à jour en date du 29 février 2016, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2016-03-7697

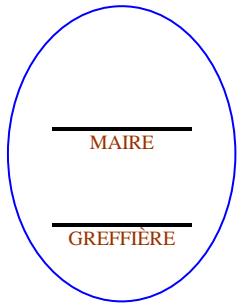
Gestion des documents et des archives de la municipalité : élimination de documents inactifs (6.03)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Hamel, de la firme H.B. Archivistes, a soumis à la greffière la liste de destruction des documents inactifs de la Ville préparée conformément au calendrier de conservation de la Ville et jointe à la présente en **Annexe E**;

CONSIDÉRANT QUE les documents inactifs à conserver en permanence ont été dûment archivés et qu'il y a lieu d'éliminer les documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la destruction des documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet par Monsieur Michel Hamel de la firme H.B. Archivistes et jointe à la présente en **Annexe E**.

ADOPTÉE

6.04
2016-03-7698

Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté le règlement n° 2013-162 intitulé « Règlement n° 2013-162 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises »;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre les crédits de taxes, tel qu'il appert du rapport déposé par la trésorière aux membres du conseil;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du remboursement à effectuer à la nouvelle entreprise AGOONYVA inc., adopte et autorise le paiement. Le montant du remboursement se chiffre à **2 802.32 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

ADOPTÉE

6.05
2016-03-7699

Appui à la Société canadienne du cancer – Décret du mois de la Jonquille (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

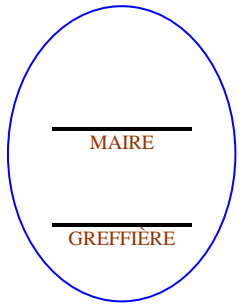
CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



QUE le conseil décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

6.06
2016-03-7700

Achat d'une partie du lot 5 075 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en processus de vente de son immeuble situé au 70-74, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'un certificat de localisation a récemment été préparé par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre de l'entreprise Groupe HBG et que ce certificat de localisation révèle la nécessité de corriger les titres de propriété de la Ville de façon à ce que la Ville possède le terrain jusqu'à la clôture existante;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable pour la Ville de rectifier la situation pour favoriser la vente du 70-74, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel du lot voisin, soit le lot 5 075 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, a offert à la Ville de vendre la partie de son lot nécessaire à la correction de titres en contrepartie d'une somme de 1 500 \$, taxes en sus, et du paiement des frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre requis pour cette transaction ainsi que du notaire pour le transfert de titres;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise l'achat de la partie du lot 5 075 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, située entre le 70-74, rue Principale et la clôture érigée pour séparer l'immeuble de la Ville et le cimetière et ce, pour une contrepartie de **1 500 \$**, taxes en sus, et du paiement des frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre requis pour cette transaction ainsi que du notaire pour le transfert de titres. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Immobilisations.

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'achat ainsi que tout document accessoire s'y rattachant.

ADOPTÉE

6.07
2016-03-7701

Octroi d'un don à Centre de santé Vallée Massawippi (6.07)

CONSIDÉRANT QUE Centre de santé Vallée Massawippi a déposé une demande de don à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE 213 membres sur 679 du Centre de santé Vallée Massawippi proviennent de la Ville de Stanstead;

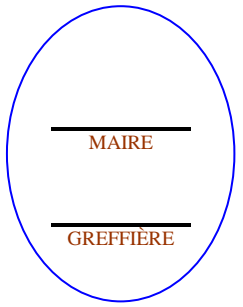
*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie une aide financière d'un montant de **1 065 \$** à Centre de Santé Vallée Massawippi. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



6.08
2016-03-7702

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la gestion et la mise à jour des sites Internet de la Ville (6.08)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a des besoins ponctuels en matière de gestion et de mise à jour de ses sites Internet « stanstead.ca » et « domainedespionniers.com »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3^e Joueur inc. a déposé une offre de services en date du 24 février 2016 pour une banque de 10 heures à 60 \$ / heure;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville octroie le mandat de services professionnels à l'entreprise 3^e Joueur inc. afin d'assister ponctuellement les employés de la Ville dans la gestion et la mise à jour de ses sites Internet « stanstead.ca » et « domainedespionniers.com », le tout selon les termes de son offre de services en date du 24 février 2016 pour un montant total de **600 \$**, taxes en sus. Ce montant est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.09
2016-03-7703

Inscription de la directrice générale et de la trésorière à une formation sur les finances d'une municipalité de l'ADMQ (6.09)

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ organise une formation à Sherbrooke le 5 avril 2016 sur les finances d'une municipalité et qu'il est pertinent que la directrice générale et la trésorière y prennent part;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à cette formation est de 295 \$, taxes en sus, par personne;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la directrice générale et la trésorière à assister à la formation sur les finances d'une municipalité de l'ADMQ à Sherbrooke, dont le coût de l'inscription pour deux personnes est de **590 \$**, taxes en sus. Le conseil autorise également le paiement de tous les frais afférents à cette formation. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.10
2016-03-7704

Inscription de la directrice générale à une formation sur la gestion de ressources humaines de l'ADMQ (6.10)

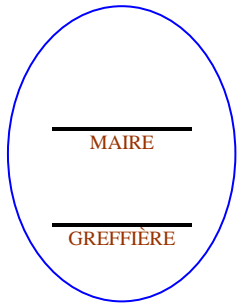
CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ organise une formation à Sherbrooke le 22 septembre 2016 sur la gestion de ressources humaines et qu'il est pertinent que la directrice générale y prenne part;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à cette formation est de 295 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



QUE le conseil autorise la directrice générale à assister à la formation sur les ressources humaines de l'ADMQ à Sherbrooke, dont le coût de l'inscription est de **295 \$**, taxes en sus. Le conseil autorise également le paiement de tous les frais afférents à cette formation. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.11
2016-03-7705

Émission d'une nouvelle carte d'accès Desjardins Affaire pour le compte de la Ville (6.11)

CONSIDÉRANT QUE Madame Cynthia Lacroix a été embauchée à titre d'adjointe administrative par la résolution 2016-02-7680;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions l'adjointe administrative doit détenir une carte d'accès Desjardins Affaire pour le compte de la Ville auprès de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise Madame Cynthia Lacroix à détenir une carte d'accès Desjardins Affaire pour le compte de la Ville auprès de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog;

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, pour signer le formulaire pour l'émission de cette carte.

ADOPTÉE

6.12
2016-03-7706

Nomination des responsables de la gestion des clés (6.12)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les responsabilités de certains employés de la Ville quant à la gestion des différentes clés des bâtiments et installations de la Ville;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme Cynthia Lacroix, adjointe administrative, comme responsable de la distribution et du prêt des clés pour la Ville, et ce, que ce soit pour les clés faisant partie du système de clé contrôlée CX5 ou de toute autre clé d'un bâtiment ou d'une installation appartenant à la Ville.

QUE le conseil nomme Michael Houle, directeur des travaux publics, comme seule personne autorisée à prendre possession des copies de clés du système de clé contrôlée CX5 ou de toute autre clé d'un bâtiment ou d'une installation appartenant à la Ville auprès de l'entreprise AGC Serrurier inc.

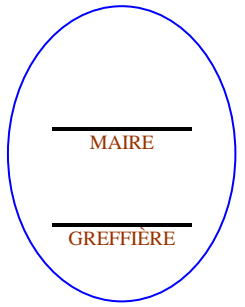
QUE le conseil abroge la résolution 2015-02-7223 et révoque toute autre résolution ou nomination concernant la gestion des clés de l'hôtel de ville pouvant être en vigueur et contraire à la présente résolution.

QUE le conseil autorise et mandate la directrice générale pour signer et transmettre les formulaires appropriés à l'entreprise AGC Serrurier inc. pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2016-03-7707

Règlement n° 2016-186 intitulé « Règlement n° 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offertes » - Adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, a donné un avis de motion dans lequel le conseil donne un avis à l'effet qu'un règlement intitulé « Règlement n° 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offertes » sera adopté;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offertes ».

ADOPTÉE

7.02

2016-03-7708

Règlement n° 2016-187 intitulé « Règlement n° 2016-187 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'obligation d'installer et d'entretenir une soupape de sûreté » - Adoption (7.02)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, a donné un avis de motion dans lequel le conseil donne un avis à l'effet qu'un règlement intitulé « Règlement n° 2016-187 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'obligation d'installer et d'entretenir une soupape de sûreté » sera adopté;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2016-187 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'obligation d'installer et d'entretenir une soupape de sûreté ».

ADOPTÉE

7.03

2016-03-7709

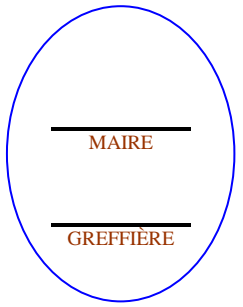
Règlement n° 2016-URB-09 intitulé « Règlement n° 2016-URB-09 concernant la tarification des services en matière d'urbanisme » - Avis de motion (7.03)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le premier projet du règlement n° 2016-URB-09 intitulé « Règlement n° 2016-URB-09 concernant la tarification des services en matière d'urbanisme » sera déposé.

Ce règlement aura pour objet de modifier ou de préciser les modes de tarification des services en matière d'urbanisme dont notamment, mais non limitativement, le coût des permis, le coût des certificats, les frais pour les modifications aux règlements d'urbanisme.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



7.04
2016-03-7710

Règlement n° 2006-84-16-01 intitulé « Règlement n° 2006-84-16-01 amendant le Règlement n° 2006-84 concernant les animaux de compagnie sur le territoire de la Ville de Stanstead » - Avis de motion (7.04)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le maire *Philippe Dutil* sous le numéro 2015-12-7637 concernant le « Règlement n° 2006-84-16-01 amendant le Règlement n° 2006-84 concernant les animaux de compagnie sur le territoire de la Ville de Stanstead »;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de motion doit être modifié quant au titre du règlement et à son objet et qu'il est nécessaire d'adopter un nouvel avis de motion pour le remplacer;

AVIS DE MOTION est donné par le maire *Philippe Dutil* qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier les dispositions pénales comprises aux articles 80 et 81 du Règlement n° 2006-84 concernant les animaux de compagnie sur le territoire de la Ville de Stanstead pour les uniformiser avec l'article 31 du Règlement n° RU-2015-179 concernant les nuisances.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01
2016-03-7711

Demande à Hydro-Québec d'exécuter des travaux d'éclairage sur le chemin Colbycroft (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'installation d'un luminaire additionnel dans la Ville, soit sur le chemin Colbycroft, tel qu'indiqué à l'image jointe en **Annexe F**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit accepter les coûts reliés aux travaux demandés à Hydro-Québec;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les coûts approximatifs de **200 \$** reliés à l'installation d'un nouveau luminaire sur le chemin Colbycroft par Hydro-Québec, l'endroit étant plus amplement identifié à l'image jointe en **Annexe F**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport.

QUE le conseil autorise la directrice générale à remplir le formulaire disponible à cet effet dans le site Internet d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

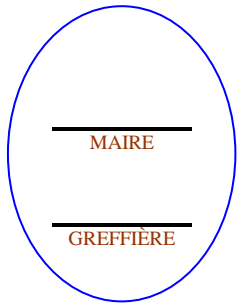
10.01
2016-03-7712

Présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville semble admissible à un programme d'aide financière du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville par le service en ligne PRIMEAU via le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

QUE le conseil confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles.

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, pour signer le formulaire de présentation du projet et de demande d'aide financière.

ADOPTÉE

10.02

Quote-part 2016 – Service d'égout au Village de Derby Line (10.02)

Ce point a été retiré.

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2016-03-7713

Demande d'aide financière à l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient chaque été un camp de jour et est responsable d'assurer un service d'accompagnement aux enfants en situation d'handicap;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie offre un programme d'aide financière pour la rémunération des accompagnateurs nécessaires aux personnes handicapées;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville présente une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts des services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées pour le camp de jour de l'été 2016 dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2016-2017 de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie.

QUE la Ville autorise et mandate Madame Marise Trépanier, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, pour signer et transmettre le formulaire de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie à cet effet.

ADOPTÉE

11.02

2016-03-7714

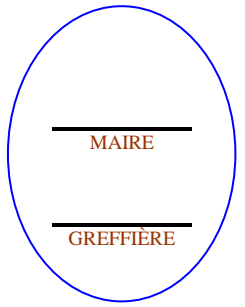
Octroi d'un don au programme junior du Curling Club (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le Curling Club a déposé une demande de don à la Ville pour son programme junior (Border Junior Curling Program);

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



QUE le conseil octroie une aide financière d'un montant de **250 \$** au Curling Club pour son programme junior (Border Junior Curling Program). Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

11.03
2016-03-7715

Octroi d'un don au Club 4-H (11.03)

CONSIDÉRANT QUE le Club 4-H, division Hatley, a déposé une demande de don à la Ville pour son programme d'échange avec des jeunes de la province de l'Alberta;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie une aide financière d'un montant de **50 \$** au Club 4-H, division Hatley. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale informe les membres du conseil que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'a pas tenu de séance au mois de février 2016.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de février 2016.

12.03
2016-03-7716

Adhésion à la corporation Les Fleurons du Québec (12.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la Ville de Stanstead à la corporation Les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation pour une période de trois ans a été établi à 1 132 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **1 132 \$**, taxes en sus, pour l'adhésion de la Ville à la corporation Les Fleurons du Québec, et ce pour les années 2016, 2017 et 2018. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Aménagement et Urbanisme 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE

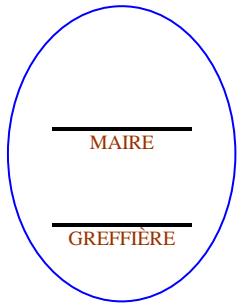
12.04
2016-03-7717

Demande de démolition - 145, chemin Beaudoin (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 145, chemin Beaudoin a déposé une demande de démolition en bonne et due forme;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à démolir la maison (bâtiment principal) et la grange (bâtiment accessoire);

*Il est proposé par Paul Stuart
Et appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la démolition de la maison et de la grange situées au 145, chemin Beaudoin.

ADOPTÉE

12.05
2016-03-7718

Octroi d'un mandat à l'entreprise Pittoresco pour le projet de la Voie des Pionniers (12.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a confirmé sa participation au projet de la Voie des Pionniers par la résolution 2015-07-7399;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une aide financière de 7 835 \$ par le pacte rural aux termes d'un protocole d'entente en date du 3 décembre 2015 avec la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE Pittoresco, laquelle a été l'entreprise mandatée par l'ensemble des municipalités ayant participé au projet de la Voie des Pionniers dans la MRC de Coaticook, a soumis à la Ville une offre de service en date du 11 janvier 2016 qui prévoit un budget de 8 400 \$, taxes en sus, pour la réalisation et la fabrication des accessoires pour le Jardin de la Voie des Pionniers (incluant un monolithe-texte) et un budget de 9 320 \$, taxes en sus, pour la fabrication d'un personnage et de la bande audio;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Pittoresco pour la réalisation du Jardin de la Voie des Pionniers (incluant un monolithe-texte) et pour la fabrication d'un personnage (stèle) pour un montant total de 17 720 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services émise en date du 11 janvier 2016. Le conseil ne souhaite pas retenir l'option « Monolithe-texte rétro-éclairé ». Le montant de la dépense est approprié à même le budget Parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Durocher

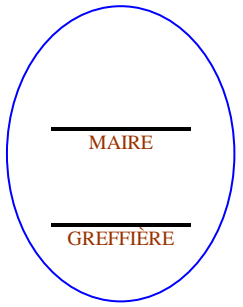
Projet de la Voie des Pionniers (12.05)
Don Centre de Santé de la Vallée de Massawippi (6.07)

Mme Nourse

Banc dans le Jardin des pionniers



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 MARS 2016**



16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2016-03-7719

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière**